

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Formation Démographie, conditions de vie

Réunion du 24 mars 2009

Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

	Page
○ Enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique.....	2
○ Enquête auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté et d'exclusion	5
○ Enquête « Budget des familles 2010-2011 ».....	8
○ Indice des prix à la consommation (IPC).....	11
○ Enquête de comparaisons des prix à la consommation entre territoires.....	15
○ Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA)	18
○ Panel « Politique de la ville »	23
○ Enquête sur le partage des ressources au sein du ménage - module secondaire de SRCV 2010.....	27
○ Enquête module « Violences sensibles » de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité 2010 »	30

Les personnes intéressées par ces projets et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 24 mars 2009 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr, fax : 01 41 17 55 41).

Enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique

1. Intitulé de l'enquête

Enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie longue ou chronique.

2. Service producteur

Institut National du Cancer (INCa), avec un transfert de compétence assuré par la DREES, qui était le maître d'ouvrage de l'enquête de 2004.

Les autres partenaires de cette enquête sont les trois principaux régimes d'assurance maladie, et en particulier, leurs services médicaux : le régime général des travailleurs salariés, le régime agricole et le régime social des indépendants.

D'autres organismes seront sollicités en conseil ou appui, en particulier la Ligue nationale de lutte contre le cancer.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera confiée à un prestataire, après appel d'offres ; celui-ci comprendra également un volet d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

4. Historique de l'enquête

La première enquête a été réalisée en 2004-2005. La seconde sera conduite selon le même protocole. Elle a vocation à aborder les mêmes thèmes que la précédente, avec quelques abandons et approfondissements.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête de 2004 a été réalisée auprès de 4460 personnes à partir d'un échantillon de 6957 personnes remplissant les conditions d'éligibilité.

Elle a donné lieu à la publication en 2008 d'un ouvrage¹. Celui-ci présente les travaux réalisés à partir de l'enquête par une trentaine d'auteurs de disciplines diverses : économie, épidémiologie, psychologie, santé publique, sociologie, statistiques. Ces résultats ont également été présentés à des représentants des organisations de malades, des professionnels et des chercheurs dans le cadre d'un colloque organisé par la DREES, l'INCa et la Ligue contre le Cancer.

Certains constats de l'enquête sont repris dans l'Evaluation du Plan Cancer 2003-2007, à paraître.

Un bilan d'exploitation est disponible et apporte un éclairage sur les adaptations de questions à envisager.

Le fichier des données peut faire l'objet de cession à toute équipe qui demanderait son accès, sous réserve des critères habituels sur le caractère scientifique du projet et de la protection de données individuelles.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête vise à apporter des éléments d'évaluation de la politique de lutte contre le cancer et en particulier du volet d'amélioration de la prise en charge par le système de soins et du volet social de cette politique. Réalisée en 2010 sur la situation de personnes dont le diagnostic date de 2008, la comparaison de ses résultats avec ceux de 2004 (diagnostic datant de 2002) contribuera à évaluer l'impact du plan Cancer 2003-2007.

¹ A.-G. Le Coroller-Soriano, L. Malavolti, C. Mermilliod (sous la dir. de), 2008, « La vie deux ans après le diagnostic de cancer », DREES-INSERM, coll. Études et statistiques, la Documentation française, Paris

L'enquête permet de recueillir des éléments sur :

- La perception de la prise en charge par le système de soins (annonce de la maladie, relations avec les équipes soignantes, qualité de l'information fournie...);
- Les besoins sociaux et l'isolement des malades ;
- Les prestations sociales obtenues ;
- Les situations professionnelles en relation avec la pathologie ;
- Les discriminations éventuelles ;
- Des éléments médicaux et sociodémographiques susceptibles d'expliquer l'hétérogénéité des observations.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

L'INCa est à l'origine de la demande de renouvellement de l'enquête de 2004 qui avait été lancée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. La première enquête avait été lancée dans le cadre du programme national de lutte contre le cancer. La réédition de cette enquête devrait s'inscrire dans le cadre du second plan cancer, en préparation.

Les utilisateurs potentiels sont les pouvoirs publics, les professionnels et les associations d'usagers.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs).

La problématique de la qualité de vie et des conditions de vie est également abordée pour les malades infectés par le VIH dans le cadre de l'enquête VESPA..

9. Insertion dans un système d'information

Le système d'information de l'assurance maladie est mobilisé pour repérer des malades ayant bénéficié d'une prise en charge au titre d'une affection de longue durée (ALD) sur une période déterminée et constituer une base de sondage, puis pour recueillir des informations médicales issues des services médicaux. Ces éléments sont complétés si nécessaire par les médecins désignés par les personnes qui ont accepté de participer à l'enquête.

10. Cible de l'enquête

Les personnes atteintes d'un cancer en France métropolitaine, adultes au moment de la découverte de leur maladie et dont le diagnostic a été posé deux ans avant la date de déroulement de l'enquête.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Survivants à 2 ans du diagnostic, vivant à domicile.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine, sans ambition de représentativité régionale.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Tirage aléatoire dans les bases de données des organismes d'assurance maladie. Lors de la précédente enquête, compte tenu des doublons liés aux changements de régime ou de caisse primaire, il avait été nécessaire de tirer 15 500 assurés pour disposer de 7 000 personnes éligibles pour réaliser l'enquête.

Les critères d'inclusion retenus sont les suivants :

- être bénéficiaire - assuré(e) ou ayant droit d'un(e) assuré(e) - de l'un des trois régimes d'assurance maladie suivant : régime général des travailleurs salariés, régime agricole, régime des travailleurs non salariés non agricoles ;
- être pris en charge au titre des affections de longue durée pour « tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique » (code CIM10 compris entre C00 et C97) ;
- bénéficier de l'ALD depuis deux ans précisément avant la date de l'enquête ;
- être adulte au moment de la prise d'effet de la prise en charge à 100% ;

- vivre dans un ménage « ordinaire » au moment de l'enquête : les proches d'une personne décédée au cours des deux années suivant le diagnostic de sa maladie et les personnes hospitalisées ou en institution ne sont pas interrogés.

14. **Mode de collecte**

L'enquête comporte deux volets distincts, réalisés auprès d'un échantillon de personnes correspondant aux critères de définition de la population cible :

- Une fiche de renseignements dite « volet médical », qui permet de recueillir d'une part l'accord de la personne et d'autre part un certain nombre d'informations médicales sur les personnes tirées au sort dans l'échantillon. Ces informations portent sur la nature et l'évolution de la maladie, ainsi que la nature des traitements reçus. Elles sont collectées par les médecins conseils de l'assurance maladie à partir des données disponibles dans les services médicaux des caisses et éventuellement, par contact avec le médecin traitant de la personne atteinte, lorsque cette dernière a donné son accord.
- Une enquête dite « Volet conditions de vie », administrée directement auprès des personnes atteintes par téléphone, concernant leurs conditions et qualité de vie.

15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

La collecte devrait avoir lieu en automne 2010

16. **Contraintes imposées à l'enquête**

- La durée moyenne de l'enquête téléphonique devrait être de 45 minutes comme pour l'enquête de 2004.
- Parmi les personnes qui sont atteintes d'un cancer et qui sont donc susceptibles d'être tirées au sort dans l'échantillon, il en existe un certain nombre qui ne connaissent pas la nature exacte de leur maladie ou bien refusent de la dénommer comme telle. En aucun cas, cette enquête ne doit être l'occasion pour la personne interrogée d'apprendre ou de comprendre la nature exacte de sa maladie. Pour cela, l'enquête a reçu l'appellation suivante : « Enquête nationale sur les conditions de vie des personnes atteintes d'une maladie chronique ou de longue durée ». La personne est interrogée sur « la maladie qui justifie qu'elle bénéficie d'une prise en charge à 100% au titre d'une affection de longue durée par la Sécurité sociale ». L'enquêteur utilise systématiquement les mots « votre maladie ».

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

La conception des aménagements de l'enquête fera l'objet d'une concertation avec des scientifiques de plusieurs disciplines (économie, épidémiologie, psychologie, santé publique, sociologie, statistiques,...) en veillant à élargir le groupe qui a participé aux travaux sur la première enquête.

L'INCa s'appuiera sur ses instances de concertation pour valider les innovations : comités des malades, des professionnels, comité scientifique Sciences Humaines et Sociales.

18. **Exploitation et diffusion des résultats**

- De premiers résultats de cadrage seront disponibles un an après la fin du terrain, soit fin 2011.
- Un appel à recherches sera lancé sur l'utilisation de la base à la même époque,
- La base pourra par ailleurs faire l'objet de cession à toute équipe qui demanderait son accès, sous réserve des critères habituels sur le caractère scientifique du projet et de la protection de données individuelles.
- Compte tenu de la destruction des données d'identification des enquêtés dès la fin de la collecte terrain, aucun envoi personnalisé de résultats ne peut être envisagé.

19. **Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

L'INCa mobilisé un chargé de projet (0.5 ETP), un référent dans les départements et directions concernés par l'enquête, un responsable de département, pour une estimation totale de 2 ETP pour toute la durée de l'enquête, ou plus en tant que de besoin.

L'INCa alloue 500 000 euros pour les différents marchés, somme susceptible d'être modifiée en fonction des choix et des implications des différents partenaires.

Enquête auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté et d'exclusion

1. Intitulé de l'enquête

Enquête auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté et d'exclusion.

2. Service producteur

La DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

3. Service réalisant la collecte

Prestataire sélectionné par un appel d'offre.

4. Historique de l'enquête

En 2008, le Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté a sollicité l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) - composé de représentants d'administrations, notamment statistiques, d'associations de lutte contre la pauvreté et de chercheurs - pour réfléchir à un système de veille permettant d'appréhender au plus tôt d'éventuels phénomènes émergents de pauvreté. L'ONPES était en particulier sollicité pour tester l'opportunité et la faisabilité d'une méthode d'observation qui s'appuie sur la connaissance des situations de pauvreté des acteurs de l'insertion. L'ONPES a répondu à cette demande et a conçu, dans le cadre d'un groupe de travail associant la DREES (membre de droit de l'observatoire), un projet d'enquête barométrique auprès d'acteurs de terrain sur les phénomènes émergents de pauvreté.

Il a été convenu que l'ONPES monterait une opération pilote en 2009, visant à tester la pertinence du projet et son acceptation par les acteurs de terrain. Si cette opération se révélait concluante, la DREES prendrait en charge le pilotage du baromètre à partir de 2010. **C'est ce baromètre qui fait l'objet de la présente demande d'avis d'opportunité.**

L'opération pilote de l'ONPES est actuellement en cours. La collecte est prévue en mars 2009. 1000 acteurs de terrain en contact avec des publics relevant de structures diverses (associations de lutte contre l'exclusion, centres d'hébergement d'urgence, caisses d'allocations familiales, services sociaux des départements, magasins de hard discount, écoles...) seront interrogés dans 30 départements représentatifs de la diversité sociale, économique et démographique des départements métropolitains. Le questionnaire de l'enquête contient des questions fermées mais aussi un nombre important de questions ouvertes. A travers ces dernières, il s'agit de faire la place à l'expression par les acteurs de phénomènes émergents non identifiés à ce stade, mais aussi de tester le caractère recouvrant des questions fermées par rapport aux zones d'expression libre. Le projet est que le baromètre démarrant en 2010 comprenne un nombre beaucoup plus limité de questions ouvertes pour réduire les temps d'entretien et favoriser une exploitation similaire à celle de l'enquête de conjoncture auprès des ménages de l'INSEE (privilegiant l'analyse des évolutions des réponses à des questions fermées identiques). D'ores et déjà, les tests mettent en avant une très bonne acceptation de l'opération par les acteurs de terrain (approbation de l'utilité du panel envisagé).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet : nouvelle enquête.

Pour information, les résultats de l'opération pilote menée par l'ONPES seront disponibles en mai 2009

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'enquête cherche à apporter des résultats permettant d'éclairer les pouvoirs publics sur les phénomènes émergents de pauvreté et d'exclusion sociale. Il est prévu que les thèmes suivants soient abordés dans le questionnaire :

- description de la structure à laquelle appartient la personne enquêtée et sa fonction ;

- description du public accueilli par la structure : caractéristiques sociodémographiques, principales difficultés rencontrées telles que perçues par les acteurs ;
- évolutions observées au cours des six derniers mois : description des éventuels nouveaux publics, description des éventuels publics ayant cessé de fréquenter la structure, description des publics qui viennent plus fréquemment, évolutions observées au sein du public accueilli habituellement ;
- évolution ou approfondissement des besoins et des difficultés des publics accueillis selon différentes thématiques (financières, santé, habillement...).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Les pouvoirs publics, et en particulier le Haut Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté, ont souhaité disposer d'un outil permettant de mesurer des phénomènes émergents non repérables à ce stade, et dans des délais rapides, par la statistique classique (voir point 4).

Les résultats visent à alerter les pouvoirs publics, à alimenter les analyses sur la pauvreté par les administrations statistiques, chercheurs, observatoires..., notamment celles menées par l'ONPES, et à alimenter plus largement le débat public par le biais des analyses publiées dans le cadre des supports de la statistique publique. .

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Le dispositif statistique d'observation de la pauvreté repose en premier lieu sur les enquêtes INSEE-DGI sur les revenus sociaux et fiscaux (pauvreté monétaire), sur le panel SRCV géré par l'INSEE (pauvreté en conditions de vie) et sur l'analyse des données de la DREES sur les minima sociaux (pauvreté administrative). L'enquête viserait à compléter ce système en apportant des éléments plus précoces sur d'éventuels phénomènes émergents.

9. Insertion dans un système d'information

La périodicité de cette enquête barométrique dépendra à la fois d'analyse des coûts et des résultats collectés lors de l'opération pilote menée actuellement par l'ONPES (test d'acceptabilité de différentes périodicités d'interrogation). Elle sera au moins annuelle et se poursuivra sur XX années. La durée du panel et son mode de renouvellement seront également décidés à l'appui des résultats de l'opération pilote (*le cahier des charges confié au prestataire chargé de l'opération pilote prévoit que celui-ci fasse des propositions sur l'organisation du panel, lesquelles aideront à la décision finale*).

L'opportunité est demandée à partir de la première collecte fin 2009-début 2010 pour l'enquête barométrique.

10. Cible de l'enquête

L'enquête sera administrée auprès de 1 000 personnes en charge de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en contact avec des publics en grandes difficultés, ou avec des publics plus larges potentiellement touchés par la pauvreté et l'exclusion.

11. Champ de l'enquête

Les personnes enquêtées travaillent dans des structures pouvant être classées en trois catégories :

Catégorie 1 : lutte contre la grande pauvreté (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, accueil mère enfant, centres d'accueil pour demandeurs d'asiles, hébergement d'urgence, 115, équipes mobiles, accueil de jour, aide alimentaire, associations d'aide aux gens du voyage, autres associations caritatives) ;

Catégorie 2 : insertion sociale et professionnelle

(services sociaux départementaux, missions locales, Pôle emploi, agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, centres communaux d'action sanitaire et sociale, maisons de l'emploi, club équipe de prévention, action éducative en milieu ouvert, permanences d'accès aux soins de santé, structures d'insertion par l'activité économique, associations d'alphabétisation) ;

Catégorie 3 : autres structures intervenant auprès de publics non ciblés (centres locaux d'informations et de coordination, protection maternelle infantile, centres d'Information sur les droits des femmes et des familles, maisons de la justice et du droit, CROUS, caisses d'allocations familiales, écoles primaires, collèges, lycées professionnels, magasins discount).

Au sein de ces structures, les personnes du champ seront prioritairement celles en contact direct avec le public de la structure. Cette enquête en panel suivra les personnes interrogées lors de la première collecte. Le mode de remplacement des personnes ayant quitté la structure sera décidé à l'appui des résultats de l'opération pilote et des recommandations du prestataire (cf. point 9).

12. Champ géographique de l'enquête

La collecte aura lieu dans 30 départements représentatifs de la diversité sociale, économique et démographique des départements métropolitains.

13. Base de sondage, échantillonnage

La base de sondage est l'ensemble des structures décrites au point 11 implantées dans les 30 départements du champ géographique.

Il est prévu d'interroger 400 acteurs appartenant à la première catégorie de structures, 300 appartenant à la deuxième, et 300 appartenant à la troisième. A priori, l'échantillon sera stratifié au sein de chacune de ces catégories selon les structures ou types de structures. L'enjeu du choix de l'échantillon est la diversité des acteurs et le contact de ces derniers avec des publics d'importance significative, la pertinence de l'enquête ayant ensuite son sens avant tout dans sa dimension de panel.

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée par téléphone et la saisie des questionnaires sera effectuée en même temps que l'entretien (collecte assistée par micro-ordinateur portable méthode CATI).

Pour information, l'opération pilote menée par l'ONPES est réalisée en face à face, elle inclut des questions portant sur l'acceptation d'une interrogation par téléphone.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La première collecte est prévue fin 2009 ou début 2010. La périodicité de cette enquête barométrique sera au moins annuelle (voir point 9).

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée maximale prévue du questionnaire (durée à valider lors de la phase pilote) est de 30 minutes environ.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le montage de l'enquête par la DREES sera réalisé à l'appui d'un groupe de travail associant notamment l'INSEE, l'ONPES et, par l'intermédiaire de ce dernier, des associations impliquées dans la lutte contre la pauvreté.

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'exploitation est envisagée au niveau global ou au niveau de chacune des trois catégories de structures précédemment décrites au point 11.

Les résultats seront diffusés dans le cadre des supports de publication de la statistique publique. Les résultats de la première vague sont envisagés pour l'automne 2010. L'enquête (baromètre) aura toutefois plus de sens analytique à partir de la deuxième interrogation.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de l'enquête est réalisée par la DREES (1 cadre A à temps partiel pendant 6 mois chaque année), avec l'appui du comité de pilotage (en particulier la première année). La collecte sera réalisée par le prestataire sélectionné à l'issue de l'appel d'offre. Cette société réalisera également les premières exploitations descriptives sur la base d'un cahier des charges élaboré par la DREES.

Enquête « Budget des familles 2010-2011 »

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « Budget des familles 2010-2011 »

2. Service producteur

Au sein du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages (PRCVM) de l'Insee, la division Conditions de vie des ménages.

3. Service réalisant la collecte

L'Insee

4. Historique de l'enquête

L'enquête s'inscrit dans la succession des enquêtes Budget des familles, réalisées par l'Insee tous les 5 ans environ depuis 1979.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les données des enquêtes Budget des familles donnent lieu à de nombreux travaux réalisés et publiés tant par l'Insee que par des chercheurs, des universitaires, et des organismes d'études publics ou privés.

6. Objectifs généraux de l'enquête

Elle vise à reconstituer toute la comptabilité du ménage : enregistrement de la totalité des dépenses, des consommations et des ressources du ménage enquêté. Seules les dépenses socialisées (éducation et santé notamment) échappent en grande partie, puisque l'enquête n'enregistre que les débours des ménages.

L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : on enregistre leur montant et leur nature, ventilée dans une nomenclature européenne d'environ 900 postes budgétaires. Toutes les dépenses sont couvertes, y compris celles qui ne relèvent pas de la consommation finale effective de biens et services au sens des Comptes Nationaux : impôts et taxes, primes d'assurances, achats de logements, gros travaux dans le logement, transferts inter-ménages, achats de biens d'occasion, et remboursements de crédits notamment.

Outre les dépenses proprement dites, l'enquête recueille également des éléments d'information sur les consommations qui ne donnent pas lieu à dépense : autoconsommation alimentaire, principaux avantages en nature fournis par l'employeur ou une autre personne (disposition d'un logement, d'un véhicule, fourniture gratuite d'électricité, de gaz, ...).

L'enquête entend mettre les ressources des ménages en regard de leurs dépenses. Les ressources seront collectées sous deux formes : par questionnaire direct du ménage sur les différentes ressources dont il bénéficie (revenus imposables ou non, prestations sociales, sommes provenant d'autres ménages, ressources exceptionnelles) et par appariement avec les fichiers fiscaux et sociaux.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Chaque pays de la Communauté Européenne réalise des enquêtes sur le budget des ménages, en général depuis les années 50 ou 60. Dans certains pays, l'enquête est permanente (Danemark, Pays-Bas, Espagne, Italie), dans les autres, elle a lieu environ tous les 5 ans. Un effort particulier est demandé par Eurostat aux états membres depuis la fin des années 90 pour favoriser l'harmonisation des enquêtes Budget. Un guide de recommandations a été publié à cet effet dès 1993. Une nomenclature commune de classification des dépenses (la COICOP (classification of individual consumption by purpose, classification des fonctions de consommation des ménages en français) cf. site <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/class-fonct-consomm-menages.htm>) a été adoptée en 1998. L'effort porte actuellement sur une meilleure coordination des périodes

d'enquêtes, et un raccourcissement des délais de diffusion, afin d'assurer une meilleure comparabilité. Il n'existe pas actuellement de règlement européen, mais un accord informel ("gentlemen's agreement") entre la plupart des pays de l'Union européenne et Eurostat pour l'actualisation des données de budget tous les 5 ans environ.

Les enquêtes « Budget de Famille » fournissent une estimation de la consommation moyenne des différents biens et services : elles contribuent donc à mettre au point le compte des ménages, ainsi que les pondérations de l'indice des prix. C'est cette utilisation qui a justifié l'expansion des enquêtes « Budget de Famille » dans les années 60.

Les Comptes de la Nation utilisent les enquêtes « Budget de Famille » essentiellement lors du renouvellement de chaque base, en les confrontant à d'autres sources. L'élaboration de comptes par catégorie de ménage est une autre utilisation, en développement, de l'enquête.

La division « prix à la consommation » utilise l'enquête « Budget de Famille » en complément des Comptes Nationaux pour élaborer ses indices catégoriels.

Le développement plus récent de modèles de micro-simulation s'est aussi appuyé sur les enquêtes « Budget de famille », par exemple pour simuler l'impact de variations des taux d'impôts indirects sur les différentes catégories de ménages.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

L'enquête « Budget de Famille » est la seule source fournissant, une vue complète du budget des ménages (dépenses et ressources) : nature des différents achats, montants, quantités, lieux d'achat, périodicité, composition et niveau des ressources... Elle procure des données de cadrage pour des enquêtes spécialisées abordant les dépenses dans des domaines particuliers (alimentation, loisirs, biens durables, logement...).

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête prolonge la série des enquêtes "Budget des familles" entamée en 1979. Elle complète par une mesure microéconomique (niveau du ménage) la mesure de la consommation agrégée effectuée annuellement par la Comptabilité nationale.

10. Cible de l'enquête

L'enquête cible des unités de vie, dans des ménages ordinaires.

11. Champ de l'enquête

L'enquête "Budget des familles" concerne tous les ménages ordinaires.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête concerne la France métropolitaine et les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Les ménages sont tirés au sort dans l'échantillon-maître constitué à partir des enquêtes annuelles de recensement. Toutes les unités de vie du ménage sont enquêtées. L'échantillon prévu est de 10 000 ménages répondants en métropole et de 2 000 ménages répondants dans les DOM.

14. Mode de collecte

L'enquête a lieu en deux visites. Le questionnement est assisté par ordinateur portable. L'enquêteur interroge en face à face la personne la plus au fait des dépenses du ménage. Chaque membre du ménage de 14 ans et plus se voit remettre un carnet de comptes. Il lui est demandé d'y noter toutes ses dépenses pendant 2 semaines.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête se déroulera d'octobre 2010 à septembre 2011. Une décomposition de la collecte en 6 vagues de 8 semaines permet d'assurer une représentation équilibrée de chaque période de l'année.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée de chaque visite est d'une heure en moyenne, le temps pouvant varier, de façon limitée, en fonction du nombre des dépenses du ménage. La tenue du carnet de comptes est relativement astreignante ; la contrainte est atténuée par la possibilité, pour les enquêtés, de se contenter de coller dans le carnet les tickets de caisse.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le questionnaire actuel reprend, en l'allégeant, l'essentiel du questionnaire de l'enquête précédente (2005-2006). La refonte a été réalisée avec l'aide d'un comité scientifique rassemblant des chercheurs de différents organismes (université, administration, organismes d'études économiques et statistiques) utilisant l'enquête BDF. L'enquête est réalisée sous la direction d'un comité de pilotage interne à l'Insee.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Un fichier de production et de recherche est mis à disposition des chercheurs par l'intermédiaire du centre Quêtelet. Ce fichier ou des extraits de ce fichier sont transmis à d'autres organismes publics (Services statistiques de ministère (SSM)), Eurostat) ou privés (bureaux d'études) dans le cadre de conventions spécifiques ou de licence d'usage.

Des tableaux de résultats sont mis à la disposition d'un plus grand public via le site de l'Insee ou son service de réponse à la demande.

La représentativité n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le coût de l'enquête est évalué à 3 M €, dont les 2/3 correspondent à la collecte et 1/3 à sa préparation et son encadrement.

Indice des prix à la consommation (IPC)

1. Intitulé de l'enquête

L'indice des prix à la consommation (IPC).

2. Service producteur

L'Insee - Direction des statistiques sociales et démographique de l'Insee, département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, et plus précisément la Division des prix à la consommation, avec l'aide des sites prix (en métropole et dans les départements d'outre-mer), du pôle prix à la consommation de la direction régionale d'Aquitaine et de l'équipe de maintenance informatique.

3. Service réalisant la collecte

Les services régionaux de l'Insee sont responsables de la collecte des prix en France métropolitaine et dans les Dom qui est, elle, réalisée par des enquêteurs de l'Insee dans les différents points de vente. Par ailleurs, la division des prix à la consommation et le pôle prix à la consommation de la DR de Bordeaux collectent directement 40 000 tarifs auprès d'organismes publics ou privés.

4. Historique de l'enquête

La première génération d'indices des prix date de 1914. Au cours du temps, le champ de l'IPC s'est élargi tant au plan géographique qu'en termes de population représentée ou de consommation couverte.

L'IPC base 1998 constitue la 7^{ème} génération d'indice. Il couvre l'ensemble de la population et du territoire national (métropole et départements d'outre-mer). Il est entré en vigueur en janvier 1999.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Grâce aux travaux des différents acteurs impliqués à l'Insee dans la collecte et les traitements, l'Insee publie des indices de prix à la consommation chaque mois au niveau de 161 groupes et, une fois par an, à celui de 305 postes. L'enquête permet également la production de l'indice des prix harmonisé (IPCH) prévu par les règlements européens ainsi que celle de l'indice des prix de grande consommation dans la grande distribution.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'IPC est l'instrument officiel de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des biens et des services consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution « pure » de prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits consommés.

L'IPC est publié mensuellement dans diverses nomenclatures de consommation par fonction ou produit. La nomenclature de base est fondée sur la nomenclature internationale COICOP (*classification of individual consumption by purpose* - nomenclature des fonctions de consommation des ménages cf. site <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/class-fonct-consomm-menages.htm>), dans une version plus détaillée. Elle comprend 161 groupes et 305 postes regroupés par fonctions de consommation. Les indices des groupes sont diffusés mensuellement, ceux des postes en moyenne annuelle.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'IPC joue un triple rôle :

- économique : il permet de suivre mensuellement l'inflation. L'IPC est également utilisé comme déflateur de nombreux agrégats économiques pour calculer des évolutions en volume ou en termes réels.

- socio-économique : l'IPC, publié au Journal Officiel chaque mois, sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères ainsi que le SMIC (l'indice retenu pour la revalorisation du SMIC est l'indice des ménages urbains dont le chef de famille est employé ou ouvrier, hors tabac). Il sert également depuis début 2008 au calcul de l'indice de référence des loyers.

- monétaire et financier : à des fins de comparaison internationale, les indices de prix ont fait l'objet d'un travail d'harmonisation coordonné par Eurostat, tant au plan des méthodes que des données produites. Les indices de prix à la consommation harmonisés (IPCH) ainsi obtenus ne se substituent pas aux IPC nationaux. Ils sont destinés aux comparaisons internationales et au calcul d'un indice de prix pour l'Union européenne. La mise en place de l'Union monétaire a renforcé le rôle de l'IPCH, principal instrument de pilotage de la politique monétaire dans la zone euro. Dans le cas de la France, l'IPC et l'IPCH ont des évolutions assez voisines, reflet de leur proximité méthodologique. Le champ de IPC et celui de IPCH diffèrent toutefois. L'IPCH, qui suit la dépense de consommation finale monétaire des ménages, mesure des prix « nets » des remboursements des Administrations alors que l'IPC mesure les prix « bruts », représentatifs des prix d'achat des produits consommés. Les indices et pondérations calculés sont donc différents dans les secteurs où la prise en charge par la collectivité nationale est importante (santé et services de protection sociale).

En septembre 1998, des obligations indexées sur l'inflation (l'IPC national dans ce cas), ont été émises par le Trésor français, impliquant pour la première fois l'indice des prix dans la définition d'un instrument financier.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

La demande d'opportunité, préalable à l'obtention du label du Cnis, est faite à titre de régularisation d'une opération totalement insérée dans le paysage statistique. La première génération de l'IPC est antérieure à la création du Cnis.

L'IPC est le seul instrument de cette nature qui soit publié régulièrement dans une aussi grande variété de déclinaisons et selon un tel degré de détail.

9. Insertion dans un système d'information

Les relevés de prix sont réalisés chaque mois selon un calendrier de quatre semaines, établi annuellement. Depuis 2006 est également publié un indice de la grande distribution.

10. Cible de l'enquête

Les points de ventes au détail (onze formes de vente sont distinguées) sont les unités statistiques enquêtées. Environ 27.000 points de vente sont enquêtés.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'IPC couvre l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages résidents et non résidents. Son champ théorique se définit comme celui de la consommation finale effective marchande monétaire des ménages. A la suite des extensions réalisées principalement dans les services, le taux de couverture de l'IPC est passé de 88,3 % de cette consommation en 1998 (base 1990) à 95,2 % en 2001 (base 1998). Les secteurs actuellement non couverts concernent les services hospitaliers privés, les jeux de hasard et l'assurance-vie.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est réalisée sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer).

13. Bases de sondage, échantillonnage

Le plan de sondage est stratifié selon trois types de critères :

- critère géographique : les relevés sont effectués dans 96 agglomérations de plus de 2 000 habitants réparties sur le territoire métropolitain et de toute taille ainsi que 10 agglomérations dans les Dom ;
- type de produit : un échantillon d'un peu plus de 1 000 familles de produits, appelées « variétés », est défini pour tenir compte de l'hétérogénéité des produits au sein des postes. La variété est le niveau de base pour le suivi des produits et le calcul de l'indice. La liste des variétés reste confidentielle et l'IPC n'est pas diffusé à ce niveau.

- type de point de vente : un échantillon de 27 000 points de vente, stratifié par forme de vente, a été constitué pour représenter la diversité des produits et modes d'achat des consommateurs et prendre en compte des variations de prix différenciées selon les formes de vente.

Le croisement de ces différents critères aboutit à suivre un peu plus de 140 000 séries (produits précis dans un point de vente donné) donnant lieu à près de 160 000 relevés mensuels. A ces chiffres s'ajoutent environ 40 000 séries « tarifaires », collectées de façon centralisée.

L'échantillon est mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution des comportements de consommation et, notamment, pour introduire des produits nouveaux. Les modifications de l'échantillon portent sur la liste et le contenu des variétés ainsi que sur la répartition par forme de vente, voire par agglomération.

L'IPC est un indice de Laspeyres chaîné annuellement. Outre la composition de l'échantillon, les pondérations utilisées pour agréger les 21 000 indices élémentaires (croisement variété x agglomération dans le cas général) sont également mises à jour annuellement. Ces pondérations représentent la part des consommations des ménages couvertes par l'IPC. Elles sont obtenues, pour la plupart, à partir des séries annuelles de la consommation des ménages de la Comptabilité nationale.

Des traitements spécifiques sont effectués pour les produits frais, les autres variétés saisonnières, les variétés tarifaires et pour déterminer des évolutions de prix « pures », à qualité constante, lorsqu'un produit disparu est remplacé en cours d'année par un autre.

Les promotions et soldes offertes à tous les consommateurs sont prises en compte.

14. Mode de collecte

L'Insee dispose d'un réseau d'enquêteurs répartis sur l'ensemble du territoire, qui relèvent tous les mois près de 160 000 prix dans les points de vente.

À ces prix relevés sur le terrain s'ajoutent près de 40 000 tarifs collectés directement auprès d'organismes privés ou publics tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la SNCF, les services publics locaux, ainsi que dans les catalogues de vente par correspondance.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte par enquêteurs est effectuée tout au long de chaque mois. Les relevés sont mensuels sauf pour les produits frais pour lesquels ils s'effectuent tous les quinze jours.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La contrainte est *a priori* très faible car la collecte est faite directement par les enquêteurs de l'Insee, le plus souvent à partir des prix mentionnés sur les étiquettes relatives aux produits. Il peut toutefois être nécessaire pour le responsable du point de vente de répondre à des questions complémentaires sur les produits ou services et leurs prix, notamment si le produit est manquant ou lorsque le prix n'est pas directement visible (cas de certains services notamment).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Les évolutions méthodologiques de l'IPC découlent de demandes des enquêteurs ou des sites prix, d'une concertation avec l'unité méthodologique de la division, de propositions ou de directives européennes, sous contrainte des évolutions possibles à mettre en œuvre par les équipes informatiques.

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'IPC d'un mois donné est publié mensuellement autour du 13 du mois suivant. D'autres indicateurs complémentaires sont publiés en même temps : indice d'ensemble corrigé des variations saisonnières, indice hors tarifs publics et produits à prix volatils corrigé des mesures fiscales (inflation sous-jacente), IPCH et indice de la grande distribution.

Les principales publications sont les suivantes : les *Informations Rapides* sur l'IPC donnent les principaux résultats détaillés avec un commentaire, les *Informations Rapides* sur l'indice des prix dans la grande distribution sont publiés mensuellement à la même date et présentent des indices par circuit de distribution pour les produits de grande consommation ; enfin, l'*Informations Rapides* sur les

moyennes annuelles d'indices paraît en janvier de l'année (n+1). Annuellement, un bilan de l'année achevée est publié dans un *Insee Première*, ainsi que dans le *TEF (Tableaux de l'économie française)*, l'*ASF (Annuaire statistique de la France)* et *FPS (France portrait social)*. Des *Insee Première* thématiques peuvent également être publiées ponctuellement.

Des publications existent également dans chaque département d'outre-mer.

Les données mensuelles de l'IPC, les séries longues ainsi que des éléments de méthodologie sont présentés sur le site internet de l'Insee <http://www.insee.fr>, avec la possibilité de télécharger les derniers numéros des *Informations Rapides* et sur la *Banque de Données Macroéconomiques*.

Les derniers indices parus et les principaux chiffres sont également disponibles via le serveur vocal de l'Insee.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens utilisés par l'Insee sont 19 personnes à la division des prix, une dizaine de personnes au pôle de Bordeaux, une soixantaine d'agents en sites « prix » (métropole et Dom) et 160 enquêteurs répartis sur les sept sites de métropole et les quatre sites des Dom.

Une équipe de maintenance informatique de six personnes est également dédiée au traitement de l'IPC.

Enquête de comparaison des prix à la consommation entre territoires

1. Intitulé de l'enquête

Enquête de comparaison des niveaux de prix à la consommation entre territoires, principalement entre le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer. Les comparaisons pourraient également porter sur les écarts entre la Corse et le continent. Enfin, le cas de Mayotte qui pourrait accéder prochainement au statut de département d'outre-mer devra être également pris en compte.

2. Service producteur

L'Insee - direction des statistiques démographiques et sociales, département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages, et plus précisément, la Division des prix à la consommation.

3. Service réalisant la collecte

Sous l'autorité des services régionaux de l'Insee en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, la collecte des prix est réalisée par des enquêteurs de l'Insee dans différents points de vente.

4. Historique de l'enquête

La dernière enquête de comparaison des niveaux de prix entre le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer a eu lieu en 1992. Auparavant, des enquêtes de comparaison des prix entre agglomérations françaises avaient été réalisées en 1977, 1978, 1980 et 1985. Concernant la Corse, la dernière enquête portant sur l'ensemble des produits de consommation remonte à 1995.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête de 1992 avait permis d'estimer les écarts des niveaux des prix à la consommation entre le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer. Des écarts avaient été calculés par grands secteurs ainsi que pour l'ensemble de la consommation. Les calculs prenaient comme référence le panier de consommation des ménages vivant sur le territoire métropolitain. La collecte avait été réalisée en juin et juillet 1992. Les résultats avaient été publiés dans l'Insee-Première n° 251 de mars 1993.

Concernant la Corse, les résultats de l'enquête de 1995 avaient été présentés dans l'Insee-Première n° 442 d'avril 1996.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre territoires. Des écarts de niveaux de prix sont calculés par grands secteurs ou par grandes fonctions ainsi que pour l'ensemble de la consommation. Les écarts sont calculés pour différents paniers de consommation, notamment ceux des départements d'outre-mer et celui du territoire métropolitain pour mesurer l'impact des différents des modes de consommation entre territoires.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Il s'agit d'une demande ancienne du Secrétariat d'État à l'Outre-mer, que la création d'observatoires des prix et des revenus dans chaque département d'outre-mer, ainsi qu'à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, par décret du 2 mai 2007 a relancée. Les résultats permettront d'éclairer les questions d'écarts de prix entre les départements d'outre-mer et le territoire métropolitain.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête répond à un besoin actuellement non couvert par la statistique publique. En effet, l'indice des prix à la consommation, qui mesure les évolutions temporelles de prix, n'est pas conçu pour mesurer des écarts de prix en niveau entre territoires.

9. Insertion dans un système d'information

Une rationalisation du dispositif de collecte des niveaux de prix est recherchée. En particulier, pour le territoire métropolitain, une large part des données sera constituée à partir des relevés de prix réalisés dans le cadre de l'indice des prix à la consommation.

10. Cible de l'enquête

De l'ordre de 5 000 relevés de prix seront effectués dans chacun des départements d'outre-mer. Pour le territoire métropolitain, un complément de l'ordre de 5 000 relevés de prix, un nombre qui serait porté à 10 000 relevés dans le cas où la Corse ferait partie de l'exercice, est visé (en plus des 160 000 relevés réalisés chaque mois dans le cadre de l'indice des prix à la consommation).

Pour chaque grand secteur, les produits retenus pour la comparaison couvrent une part significative de la consommation des ménages.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête vise à couvrir l'ensemble des biens et services marchands consommés sur le territoire national par les ménages. Tous les types de points de vente sont enquêtés.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est réalisée sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Le plan de sondage est stratifié selon trois types de critères :

- a. critère géographique : les relevés sont effectués dans une dizaine d'agglomérations de plus de 2 000 habitants réparties sur le territoire métropolitain ainsi que dans une dizaine d'agglomérations dans les départements d'outre-mer ;
- b. type de produit : un échantillon de l'ordre de 300 familles de produits (« variétés ») consommés à la fois en métropole et dans les départements d'outre-mer est défini. La variété est le niveau de base pour la collecte et le calcul de niveaux de prix élémentaires.
- c. type de point de vente : un échantillon de points de vente, stratifié par forme de vente, est constitué pour représenter la diversité des produits et modes d'achat des consommateurs et prendre en compte les niveaux de prix différenciés selon les formes de vente.

Des relevés centralisés sont effectués pour les variétés tarifaires. D'autres sources seront mobilisées en tant que de besoin, notamment pour les loyers.

14. Mode de collecte

La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs prix de l'Insee qui relèvent au cours du mois retenu les prix des 300 produits choisis dans les différents points de vente.

À ces prix relevés sur le terrain s'ajoutent les tarifs collectés directement auprès d'organismes privés ou publics tels qu'EDF, les opérateurs de télécommunications, la Caisse nationale d'assurance maladie, les services publics locaux, ainsi que dans les catalogues de vente par correspondance. Pour les loyers, les résultats de l'enquête sur le logement de l'Insee seront utilisés.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte est prévue pour novembre 2009. Le rythme de l'enquête n'est pas fixé actuellement.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La contrainte est a priori très faible car la collecte est faite directement par les enquêteurs de l'Insee, le plus souvent à partir des prix mentionnés sur les étiquettes relatives aux produits. Il peut toutefois être nécessaire pour le responsable du point de vente de répondre à des questions complémentaires sur les produits ou services et leurs prix, notamment si le produit est manquant ou lorsque le prix n'est pas directement visible (cas de certains services notamment).

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

L'enquête sera soumise au comité du label.

18. Exploitation et diffusion des résultats

La publication des résultats est prévue pour juin 2010. Elle pourrait prendre la forme d'un Insee-Première et d'un article dans les revues régionales de l'Insee des départements d'outre-mer.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens utilisés par l'Insee sont un responsable de l'enquête, des agents de la division des prix et des sites prix ainsi que des enquêteurs répartis sur les sites de métropole et des départements d'outre-mer. Un appui informatique est attendu. Les coûts externes de collecte seront de l'ordre de 100 000 euros.

Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA)

1. Intitulé de l'enquête

Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants : ELIPA

2. Service producteur

Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIINDS).

3. Service réalisant la collecte

Enquête sous-traitée à un prestataire externe

4. Historique de l'enquête

L'enquête ELIPA reprend les principes et les grands thèmes de l'enquête PPM, "parcours et profils des migrants", conduite par la DREES en 2006 et 2007.

Il s'agit d'un suivi d'une cohorte de migrants récemment arrivés en France, interrogés dans les mois qui suivent leur arrivée et réinterrogés 1 an, puis trois ans plus tard.

5. Bilan d'exécution de l'enquête PPM et des résultats produits

Les résultats de la première vague de l'enquête PPM ont donné lieu à deux publications dans la collection « *Etudes et résultats* » de la DREES. Le MIIINDS a présenté une étude sur les mariages mixtes, réalisée à partir de cette enquête, lors d'une conférence internationale. D'autres publications sont en cours de préparation au MIIINDS sur les contrats d'accueil et d'intégration ou à la DARES sur les trajectoires professionnelles des migrants.

Les résultats de la seconde vague de l'enquête PPM ont été diffusés aux partenaires de l'enquête au 4ème trimestre 2008.

Plusieurs réunions avec les responsables de l'enquête PPM ont permis d'en dresser un bilan et de pointer les thèmes du questionnement qui n'ont pas donné les résultats attendus. Ainsi la partie sur les trajectoires migratoires avant l'arrivée en France s'est révélée inexploitable du fait du très petit nombre de personnes concernées.

Par ailleurs, un bilan des opérations de collecte a été fait avec le prestataire de l'enquête PPM. Il en ressort que l'enquête s'est déroulée sans incident. Le mode de collecte s'est révélé approprié à la population cible et les thèmes abordés n'ont pas posé de difficultés particulières.

6. Objectifs généraux de l'enquête ELIPA – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête est d'appréhender le parcours d'intégration des migrants nouvellement arrivés en France, au plus près de leur parcours. Les thèmes abordés dans cette enquête (cf. annexe : projet de questionnaire) seraient :

- . La connaissance du parcours migratoire : situation avant et après l'arrivée en France, motif de la migration, projet migratoire ;
- . La connaissance du parcours d'intégration dans ces 4 dimensions : acquisition de la langue, intégration professionnelle, accès au logement et vie sociale ;
- . La connaissance du parcours administratif et de ses difficultés ;
- . L'évaluation du dispositif d'accompagnement mis en place récemment à travers les contrats d'accueil et d'intégration.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête, validée par le comité des études présidé par le secrétaire général du ministère, répondra à une demande ministérielle et devrait tout particulièrement intéresser la direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du MIIINDS qui y est étroitement associée. Elle permettra d'élaborer des indicateurs d'intégration. Elle apportera des éléments au débat national sur l'intégration. Elle répondra aux demandes d'Eurostat sur l'amélioration de la connaissance des migrants. Enfin, elle permettra d'améliorer le dispositif d'accompagnement voulu par le ministère. Cette enquête constitue l'action n° 9 du programme 2009 de la France pour la mise en œuvre du Fonds européen d'intégration.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

D'autres enquêtes comme TeO ou le module ad hoc de l'enquête emploi 2008 concernent uniquement ou partiellement les primo-arrivants. Ces autres enquêtes sont des enquêtes ponctuelles qui ne permettent pas de recomposer les parcours d'intégration. Par ailleurs, ces enquêtes ne s'intéressent pas au dispositif d'accompagnement des migrants.

9. Insertion d'ELIPA dans un système d'information

Il s'agirait d'une enquête réalisée en trois interrogations : la première, fin 2009, au moment de l'arrivée en France du primo-arrivant ; la seconde, fin 2010, un an après son arrivée ; la troisième, en 2012, trois ans après son arrivée. Elle s'inscrirait dans un ensemble plus vaste complété par :

- d. une enquête auprès des premiers bénéficiaires d'une carte de résident ;
- e. et une enquête auprès des personnes venant d'acquérir la nationalité française.

Ces deux autres enquêtes seraient menées respectivement en 2011 et 2013.

Les questionnaires de l'enquête ELIPA seront adaptés à la ré-interrogation : la partie du premier questionnaire concernant le parcours migratoire avant l'arrivée en France ne sera pas conservée dans les interrogations 2010 et 2012. Elle sera remplacée par des questions portant sur le parcours d'intégration et les difficultés rencontrées.

Il est aussi envisagé, dès maintenant, de lancer des études qualitatives sur une partie de l'échantillon enquêté.

L'avis d'opportunité est demandé pour les trois interrogations de l'enquête ELIPA (2009, 2010 et 2012) ainsi que pour les enquêtes qualitatives.

L'enquête ELIPA a vocation à être renouvelée régulièrement suivant une périodicité restant à définir, qui pourrait être quinquennale.

10. Cible de l'enquête

La population cible est constituée des personnes majeures arrivées récemment en France dans le cadre de migration professionnelle ou familiale, ainsi que des réfugiés.

L'enquête PPM avait interrogé 6 200 personnes en première interrogation et 3 800 en 2^{ème} interrogation. Grâce à un important dispositif de la part du prestataire pour conserver le contact avec l'enquêté entre les deux vagues d'interrogation, l'attrition du panel a été moins importante que prévue. Forts de cette expérience, pour abaisser les coûts de collecte, nous réfléchissons à abaisser légèrement la taille de l'échantillon de la première vague.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvrira les départements qui accueillent le plus d'immigrés, à savoir les départements d'Ile de France, de Rhône-Alpes, de PACA et d'Alsace.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée à partir du fichier des visites médicales de l'ANAEM : toutes les personnes arrivant régulièrement en France ou régularisées doivent, préalablement à l'obtention d'un titre de séjour, passer une visite médicale.

La base de sondage sera stratifiée en trois sous populations suivant la date d'arrivée en France : arrivées depuis moins de six mois, arrivées entre 6 et 12 mois, arrivées depuis plus d'un an. En comparant les parcours d'intégration des personnes arrivées récemment et ceux des personnes régularisées, donc arrivées depuis plus longtemps, on pourra vérifier l'efficacité du dispositif d'accompagnement et mesurer l'impact de la régularisation sur le processus d'intégration.

14. Mode de collecte

La collecte se fera par entretien mené par des enquêteurs interprètes, sous CAPI. Environ 13 langues seront proposées. Ce mode de collecte s'est révélé tout à fait adapté à cette population lors de l'enquête PPM. Le choix de la langue résulte d'une enquête préalable menée par le prestataire.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La première collecte aura lieu au 4^{ème} trimestre 2009 ; la seconde se déroulera au 4^{ème} trimestre 2010. La troisième interrogation, conditionnelle, est prévue au second semestre 2012. Les enquêtes qualitatives se dérouleront après les deux premières interrogations, sans exclure totalement la possibilité d'en lancer une après la première interrogation.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée de l'entretien restera dans les limites habituelles imposées à ce mode de collecte. Soit entre 45 et 60 minutes maximum.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage va être constitué dès le démarrage de l'opération. Il réunira les directions concernées du ministère. Un comité scientifique élargi aux partenaires intéressés par ce thème (INSEE, INED, DARES, agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), HCI, OCDE) accompagnera le projet dans les phases de préparation du questionnaire et d'exploitation des résultats.

Le collège du Haut Conseil à l'Intégration (HCI) reçoit en audition, le 3 mars 2009, Jean-Patrick Bernard, chef du SSM Immigration, sur les projets d'enquête ELIPA et d'élaboration d'indicateurs d'intégration.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de la première vague devraient être disponibles au 2^{ème} trimestre 2010. Les études menées par le ministère seront diffusées dans la ligne éditoriale du ministère et sur internet. Les résultats ne seront disponibles qu'au niveau France entière.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Cette opération sera pilotée par la division "Enquêtes et études statistiques" du département des statistiques, des études et de la documentation du MIIINDS. Le financement de cette enquête est prévu pour moitié par le MIIINDS et pour moitié par le Fonds européen d'intégration. Le budget prévisionnel est de 1 million d'euros par an (en fait, pour chaque interrogation).

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes) : Il n'est pas prévu de questions sur les opinions religieuses, les origines raciales, ethniques, la couleur de la peau, sur la santé ou la vie sexuelle.

ANNEXE

**PROJET QUESTIONNAIRE
ÉTUDE LONGITUDINALE SUR L'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS
(ELIPA)**

	Vague		
	1	2	3
Identification de l'étranger (voir THL ou ANAEM)			
- THL	X	X	X
Parcours migratoire			
- pays de naissance, nationalité à la naissance	X		
- année d'arrivée en France (séjour plus de 3 ou 6 mois)	X		
- France, 1 ^{er} pays ? (NB : pas de trajectoire)	X		
- séjours antérieurs en France	X		
- A/R avec pays d'origine	X ?	X ?	X ?
- satisfaction vie au pays d'origine	X	X	X
- pourquoi la France ?	X		
- motifs de la migration	X	X	X
Suite du parcours migratoire			
- satisfaction vie en France	X	X	X
- avis sur la migration en France	X	X	X
- suite envisagée du parcours migratoire	X	X	X
- acquisition de la nationalité française	X	X	X
- participation à la vie citoyenne	X	X	X
- projets de vie à un an (pays, logement, emploi)	X	X	X
Arrivée/Séjour en France			
- parcours administratif avant arrivée en France	X		
- aides reçues durant ce parcours	X	X	X
- satisfaction à l'égard de ce parcours	X	X	X
- motif du titre de séjour (à demander pour V2 et V3)		X	X
Niveau de français			
- niveau communication en français (ANAEM) (oral)	X		
- formation linguistique prévue ds le cadre du CAI (ANAEM)	X		
- langue maternelle	X		
- langue parlée en famille installée en France	X	X	X
- autre(s) langue(s) parlée(s)			
- évaluation du niveau de français (dans le questionnaire)	X	X	X
- formation(s) linguistique(s) hors CAI	X	X	X
- issue de la formation linguistique		X	
Évaluation du dispositif d'accueil			
- le bilan de compétence	X	X	X
- les demi-journées à l'ANAEM	X	X	X
- la formation linguistique	X	X	X
<i>... liste à modifier/compléter avec le BAFIL</i>			

Scolarisation d'ego et formation à l'âge adulte			
- alphabétisation (lecture & écriture)	X	X	X
- lecture et écriture du français	X	X	X
- niveau scolaire	X	X	X
- reconnaissance des diplômes	X	X	X
- enseignement en langue française (pays d'origine puis en France)	X	X	X
- formation professionnelle en France	X	X	X
- autre(s) formation(s) en France	X	X	X
	Vague		
	1	2	3
Parcours professionnel			
- activité et type d'emploi avant la migration	X		
- satisfaction dans cet emploi avant la migration	X		
- situation face à l'emploi depuis arrivée en France	X		
- activité et type d'emploi en France	X	X	X
- sous-emploi, cadence de travail, précarité du contrat	X	X	X
- recherches d'emploi pour les « en emploi »	X	X	X
- satisfaction dans cet emploi en France	X	X	X
- pour ceux qui ne sont pas « en emploi », raison(s) de cette situation	X	X	X
- pour ceux qui ne sont pas « en emploi », recherches d'emploi	X	X	X
Revenus et niveau de vie			
- niveau de vie avant la migration	X	X	X
- revenus et ressources en France	X	X	X
- aides financières	X	X	X
Parcours résidentiel			
- milieu de résidence et type de logement avant la migration	X		
- parcours résidentiel depuis l'arrivée en France	X	X	X
- confort du logement	X	X	X
- aide(s) dans la recherche d'un logement	X	X	X
- satisfaction logement/quartier	X	X	X
Vie matrimoniale et familiale			
- origine des deux parents	X		
- survie et pays de résidence des parents des deux parents	X	X	X
- fratrie et pays de résidence	X ?	X ?	X ?
- statut matrimonial	X	X	X
- caractéristiques du conjoint (yc origine des parents)	X	X	X
- tableau avec enfants	X	X	X
- scolarisation des enfants	X	X	X
Réseau familial et social			
- vie sociale et réseau à l'arrivée	X		
- aide(s) apportée(s) par ce réseau ds l'installation en France	X		
- vie sociale et réseau en France	X	X	X
- contacts avec le pays d'origine (famille/amis)	X	X	X
- transferts de fonds	X	X	X
Accès aux droits sociaux	X	X	X
Questions liées à la passation du questionnaire			
- langue dans laquelle s'est déroulé l'entretien	X	X	X
- difficultés éventuellement rencontrées par l'enquêteur	X	X	X
- questions pour le suivi des personnes	X	X	

Panel « Politique de la ville » (PPV)

1. Intitulé de l'enquête

Panel « politique de la ville » (PPV)

2. Service producteur

Délégation interministérielle à la Ville (DIV), Département observation et évaluation.

3. Service réalisant la collecte

La collecte devrait être sous traitée à un institut de sondage (SOFRES, IFOP, BVA ...), suite à un appel d'offre.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une enquête nouvelle.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Etude des conditions de vie, des revenus et de la perception des politiques publiques géographiquement ciblées des habitants des quartiers de la politique de la Ville.

Plus particulièrement, cette enquête sous forme de panel, vise à appréhender les phénomènes de mobilité résidentielle au sein de ces quartiers, la perception des habitants vis-à-vis des politiques publiques mises en œuvre et l'impact de ces dispositifs sur la trajectoire de vie des bénéficiaires.

Outre la structure classique des enquêtes ménages (composition et caractéristiques du ménage, conditions de logement, revenus, questionnaire individuel), les autres thèmes abordés ayant trait plus particulièrement à la politique de la ville, pourront faire l'objet de parties variables au cours des différentes vagues. Ils porteront en priorité sur :

- L'environnement du quartier : types de commerces, d'équipements collectifs (transports en commun, école, ...), services de santé ;
- L'existence et nature des programmes de rénovation urbaine engagés dans le quartier, opinion des ménages sur ces opérations ;
- La situation par rapport à l'emploi : chômage, en emploi, recours passé ou présent aux dispositifs d'aide à l'emploi ;
- Les parcours scolaires des enfants scolarisés : niveau d'étude en cours, difficultés rencontrées, recours à des dispositifs de réussites scolaires ;
- La participation ou les recours à la vie associative au sein du quartier.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du ministère de la ville. Elle est soutenue par l'Observatoire national des Zus (Onzus) (réunion du conseil d'orientation de l'Onzus du 1^{er} juillet 2008). L'enquête a vocation à servir de pièce maîtresse à l'évaluation des effets de la politique de la ville sur les individus qui en bénéficient, au-delà des effets propres au quartier lui-même.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles.

L'enquête se déploie sur un certain nombre de quartiers de la politique de la ville et le questionnaire reprendra en grande partie les questions du tronc commun du panel SRCV ; ceci pour obtenir un point de référence national aux observations réalisées sur les quartiers. La complémentarité de cette enquête avec les sources existantes et, en particulier avec l'enquête SRCV, est primordiale. Le Panel

politique de la ville peut être perçu, en partie, comme une extension de SRCV sur les quartiers sensibles. Un élargissement du questionnement sur les aspects spécifiques de la politique de la ville permettrait de mieux comprendre la particularité de ces quartiers dans le cadre de référence national constitué par l'enquête SRCV.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête doit venir compléter le dispositif d'informations statistiques mis en place depuis quelques années, dans le cadre de la politique de la ville. Ce dispositif, dont la légitimité et le développement se sont vu renforcés par la loi Borloo du 1er août 2003, vise à mettre en œuvre des outils d'observation et d'évaluation des politiques destinées aux quartiers de la politique de la Ville : Zones urbaines sensibles (ZUS), Zones de redynamisation urbaine (ZRU), Zones franches urbaines (ZFU), Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs).

Le département Observation et évaluation de la DIV, responsable de l'enquête, assure le secrétariat permanent de l'Observatoire national des ZUS, créé dans le cadre de la loi Borloo.

A ce titre, le département a en charge la mise en œuvre et le suivi du système d'informations statistiques sur les quartiers prioritaires touchant les domaines de l'emploi, de la formation, des revenus des habitants, de l'habitat et de la rénovation urbaine, du développement économique, mais également ceux de la santé, de la prévention de la délinquance et de l'éducation. Il est en outre chargé de l'évaluation de la politique de la ville.

Le projet PPV vise à mettre en place un panel de ménages résidant dans ces quartiers, constitué annuellement en vagues successives.

Ce panel devrait être basé au minimum sur une cohorte de 3 000 ménages suivis pendant 3 à 4 ans. Selon les budgets, encore en cours d'arbitrage, des scénarios plus ambitieux de plusieurs vagues successives (jusqu'à 3) avec entrée annuelle de 3 000 nouveaux ménages sont envisagés.

Chaque enquête annuelle pourrait comporter un tronc commun auquel serait associée une partie variable développant un thème particulier (voir alinéa 6). Des questionnements intermédiaires courts pourraient être envisagés pour assurer une pérennité suffisante du panel.

La dimension panel est essentielle à la compréhension des effets des programmes de la politique de la ville sur les individus : on peut en effet penser que les impacts de la politique de la ville sur les trajectoires des personnes qui en bénéficient peuvent les aider à aller résider hors de ces quartiers. La connaissance des impacts durables passe donc par un suivi des personnes au-delà de leur temps de présence dans le quartier.

Par ailleurs, la disponibilité d'une autre enquête par panel sur un champ national (SRCV) permet de fixer un point de comparaison aux travaux en évolution que permet l'approche panel.

L'avis d'opportunité est demandé pour l'ensemble du panel.

10. Cible de l'enquête

Il s'agit d'une enquête auprès des ménages et des personnes vivant dans ces ménages.

La première vague comprendrait environ 3 000 ménages répondants. Chaque personne du ménage, âgés de 16 ans ou plus, soit environ 5 000 personnes, serait interrogée (individus panels) chaque année. Les individus quittant d'une année sur l'autre un ménage panel feront sans doute également l'objet d'un suivi.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Sondage en population générale sur les ménages à deux degrés sur les quartiers de la politique de la ville. Le premier degré consiste à choisir parmi les quartiers de la politique de la ville, et le second, des ménages dans ces quartiers.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvrira environ une vingtaine de quartiers de la politique de la ville en France métropolitaine et éventuellement dans les Dom (taille moyenne de 4 000 habitants). Certains de ces territoires seront choisis parmi les 215 ZUS classées parmi les plus prioritaires pour la rénovation

urbaine et sur lesquelles est assuré un suivi particulier des mesures de la Dynamique Espoir Banlieues. Aucune extension régionale n'est envisagée.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Le choix des quartiers sera élaboré par stratification sur un nombre très limité de caractéristiques (en rénovation urbaine ou pas essentiellement), même si le premier degré du sondage ne permet en aucun cas une représentativité des quartiers dans l'espace des quartiers traités. La représentativité est recherchée sur le deuxième niveau du sondage, c'est-à-dire en population générale sur l'ensemble des quartiers retenus au premier degré. On procède à un échantillonnage sur les logements. Pour cela, on dispose d'une base de sondage fondée sur les adresses des bâtiments situés dans les quartiers retenus avec le nombre de logements par bâtiment. Les modalités détaillées du plan de sondage sont encore à l'étude.

Dans les grandes lignes, le tirage s'opère d'abord sur les bâtiments, puis, au sein des bâtiments, sur les logements selon une règle d'affectation aléatoire à préciser (par exemple en numérotant arbitrairement les logements du bâtiment selon une règle déterministe puis en sélectionnant aléatoirement dans l'énumération obtenue). Il est probable qu'un travail de vérification de la conformité entre la réalité du terrain et les informations d'adresse et de nombre de logements à une adresse retenue soit nécessaire. L'enquête test permettra de vérifier ces différents aspects.

14. Mode de collecte

Questionnement réalisé en face à face lors de la première interrogation (Capi ou questionnaire papier pour des problèmes liés à la sécurité de l'enquêteur) qui portera sur le tronc commun et un thème variable qui sera précisé ultérieurement. Pour fidéliser les ménages introduits dans le panel, des enquêtes par téléphone plus légères portant sur les thèmes particuliers énumérés au paragraphes 6 pourront être réalisées régulièrement en cours d'année. Puis une dernière collecte se déroulerait en face à face et porterait aussi sur le tronc commun et un thème variable. Les données de l'enquête seront enrichies avec les caractéristiques des quartiers par appariements avec certaines sources administratives (Recensements, revenus fiscaux localisés...). Aucun appariement sur données individuelles n'est envisagé.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Les phases de test devront se dérouler durant le second semestre 2009.

La collecte de la première vague devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2010. Les enquêtes téléphoniques auraient lieu de 2011 à 2012 et la dernière enquête en face à face en 2013.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire devrait durer au maximum 1 heure ; les enquêtes complémentaires par téléphone de 15 à 20 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage et de suivi sera mis en place et sera constitué essentiellement de :

- Départements de la DIV intervenant dans la gestion et le suivi des dispositifs ;
- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) ;
- Chefs de projet, associations intervenant dans la mise en place des dispositifs destinés aux quartiers ;
- DREES (ONPES) ;
- INSEE.

De plus, le projet d'enquête et les différentes phases de préparation seront présentés et débattus au cours de séances du conseil d'orientation de l'Observatoire nationale des ZUS.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Publication des résultats agrégés seulement. Dès la production des premiers fichiers issus de la première vague de collecte, des exploitations seront réalisées par le département observation et évaluation, notamment sur la question de l'évaluation des politiques publiques. Les résultats seront

présentés dans les publications de l'Observatoire national des ZUS. Un groupe d'exploitation sera alors mis en place avec les partenaires financiers et les instituts qui auront été associés à la conception de l'enquête. A l'issue de cette première phase exploratoire conduite par le groupe d'exploitation, les données seront disponibles, pour des chercheurs, sous convention avec la DIV. Aucun retour de l'enquête n'est prévu pour l'unité enquêtée.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un chargé de mission à temps plein à la DIV qui pilote le marché, organise les réunions du comité de pilotage puis du groupe d'exploitation.

A ce stade de l'élaboration de l'enquête, le budget global de l'opération n'est pas encore établi.

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes)

Le questionnaire devrait comporter les mêmes questions sur la nationalité que celui du panel SRCV. Il pourrait également aborder des questions sur le ressenti d'éventuelles discriminations, en lien avec la mise en œuvre des mesures de la politique de la ville. On pourrait, par exemple, s'interroger sur le ressenti par le ménage de pratiques discriminatoires liées à l'origine ethnique dans l'accès au logement, en dehors et dans le cadre des mesures de la politique de la ville.

Enquête sur le partage des ressources au sein du ménage - module secondaire de SRCV 2010

1. Intitulé de l'enquête

Les *Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie* (SRCV) sont la partie française du système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2010, le module secondaire est intitulé « Partage des ressources au sein du ménage ».

2. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2010 est organisé par la division Revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle Enquêtes nationales auprès des ménages de la Direction régionale de Lorraine.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

Le système EU-SILC a pris la suite du Panel européen dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Il a été mis en place en 2004 en France.

Ce dispositif se décompose en une collecte annuelle sous forme d'enquête traditionnelle et un panel. Chaque année, un échantillon de ménages répondant à l'enquête annuelle vient alimenter le panel ; un échantillon dit « sortant » quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième).

Depuis 2005, s'ajoute au questionnaire principal de l'enquête un module secondaire sur un thème différent chaque année.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de ce module secondaire est de mieux connaître la répartition des ressources entre les membres du ménage et donc les inégalités au sein des ménages.

Les principaux thèmes abordés portent à la fois sur la répartition des rôles en ce qui concerne les dépenses et sur la répartition des rôles dans les activités quotidiennes :

- Partage entre ressources à usage personnel et ressources à usage du ménage
- Gestion commune ou non des ressources
- Autonomie financière : compte en banque, achats courants ...
- Prise de décision en cas de dépense importante
- Partage des tâches : temps passé à travailler ou à faire des travaux domestiques et temps de loisir.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement (CE) n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne de mettre en place

une fois par an un module secondaire. Le module 2010 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la Commission, en cours d'adoption.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire 2010 complète le questionnement habituel afin de mieux connaître la répartition des ressources et des rôles dans la prise de décision dans le ménage. Ces questions sont très peu couvertes dans les enquêtes auprès des ménages. Ainsi, par exemple, on considère généralement que tous les membres d'un ménage ont le même niveau de vie; alors même que des inégalités peuvent exister au sein d'un ménage. Ce module est une tentative pour évaluer ces inégalités et plus généralement décrire les rôles au sein du ménage.

9. Insertion dans un système d'information

Le module secondaire complète le questionnement principal SRCV et est différent tous les ans.

10. Cible de l'enquête

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2010 associée au dispositif SRCV.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ du module est celui du dispositif SRCV, à savoir celui des ménages ordinaires.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique du module est celui du dispositif SRCV, à savoir la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV. La base de sondage est l'échantillon maître de l'Insee. L'échantillon de SRCV 2010 est constitué d'environ 12 000 ménages.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin 2010. Elle ne sera pas reconduite les autres années.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique (pour la France, la représentation est assurée par l'Insee) qui a validé le projet d'Eurostat.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2011 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2010.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2012 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV.

Enquête module « Violences sensibles » de l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité 2010 »

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « cadre de vie et sécurité », module « violences sensibles » au sein du dispositif d'enquête annuelle de victimation

2. Service producteur

L'observatoire national de la délinquance (OND), département de l'Institut national des Hautes Études de Sécurité (INHES) et au sein du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages (PRCVM) de l'INSEE, la division Conditions de vie des ménages.

3. Service réalisant la collecte

L'INSEE

4. Historique de l'enquête

Le module "Violences sensibles" est un questionnaire additionnel à l'enquête de victimation "Cadre de vie et sécurité" (CVS). La partie principale de l'enquête CVS a reçu un avis d'opportunité courant jusqu'en 2011. Lors des 3 premières années du dispositif d'enquête annuelle de victimation, en 2007, 2008 et 2009, le module "Violences sensibles" était déjà adjoint au questionnaire.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le module de l'enquête 2007 a donné lieu à deux articles publiés dans le 3^e rapport annuel de l'OND en novembre 2007, à une publication de l'INSEE (*INSEE Première* n° 1180) et en juillet 2008 au *Grand angle* n°14 de l'OND consacré aux violences physiques par conjoint ou ex-conjoint. Le module 2008 a permis d'établir le profil des victimes de violences physiques dans un article de l'OND publié en novembre 2008.

Un fichier de production et de recherche doit être diffusé par l'intermédiaire du centre Quételet. Un fichier sera remis à la Direction des affaires générales du ministère de la Justice (DAGE).

6. Objectifs généraux de l'enquête

Le module additionnel "Violences sensibles" complète le questionnaire individuel de l'enquête CVS qui aborde en face à face les atteintes aux personnes dont les auteurs ne vivent pas avec l'enquêté, de questions sur les violences physiques ou sexuelles, y compris celles commises par un membre du ménage de l'enquêté. L'objectif est donc de mesurer la prévalence des violences physiques ou sexuelles au sein des ménages, de connaître la nature des atteintes subies et leurs conséquences dans la vie quotidienne des victimes. On détermine le taux de plainte auprès de la police et de la gendarmerie, ainsi que la fréquence du recours à certaines formes d'aide (médecin, psychologue, association d'aide aux victimes). L'enquête permet aussi d'établir le profil des victimes (sexe, âge, situation au regard de l'emploi,...).

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le module « violences sensibles » tout comme le dispositif d'enquêtes annuelles de victimation répond à une demande de l'OND.

Depuis novembre 2007, l'observatoire national de la délinquance a publié plusieurs articles exploitant les résultats de l'enquête « cadre de vie et sécurité » sur les violences physiques ou sexuelles. Il est clairement apparu que la violence dont se déclarent victimes les enquêtés de la part d'une personne de leur ménage avait une fréquence presque égale à celle commise par des personnes ne vivant pas avec l'enquêté. Le module « violences sensibles » est donc un élément central de la mesure des violences physiques dans l'enquête de victimation.

Parmi les utilisateurs potentiels des résultats des enquêtes de victimation, on peut citer des administrations traitant des questions pénales (Police et Justice), des administrations ou organismes

confrontés à la délinquance dans leurs activités quotidiennes (éducation nationale, ministère des transports, transporteurs), des administrations, associations, chercheurs traitant des questions sociales soulevées par la délinquance dont la délégation interministérielle à la ville, partenaire du dispositif. Les partenaires les plus intéressés par le module « violences sensibles » sont ceux qui travaillent en particulier sur les violences faites aux femmes comme le service du droit des femmes et de l'égalité.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Ce module auto administré sur les « violences sensibles » pourrait devenir une partie intégrante de l'enquête « cadre de vie et sécurité », comme l'OND en a déjà émis le souhait. Le caractère novateur du protocole exigeait de procéder par étapes. La première étape, l'enquête 2007, a été franchie avec des résultats encourageants. La seconde étape a permis d'affiner les analyses et notamment d'étudier le profil des victimes. L'OND a déjà exprimé à plusieurs reprises le souhait de demander l'intégration de ce module à la partie principale de l'enquête. Cependant, en raison de l'ajustement de protocole qui a été nécessaire entre la première et la deuxième enquête, il a souhaité attendre de disposer des résultats de la 3^e enquête, fin 2009, avant de faire cette demande au plus tôt pour le module de l'enquête 2011.

Les résultats publiés depuis novembre 2007 ont apporté des informations inédites sur la fréquence, la nature et le taux de plainte en matière de violences physiques ou sexuelles, en particulier pour ce qui est des violences au sein du couple. Ces informations sont reprises aujourd'hui par les acteurs qui travaillent sur ces questions, comme le ministère de la parité et de l'égalité et en particulier son service du droit des femmes et de la parité.

L'OND constate dans tous les domaines où il intervient, et très souvent lorsqu'on traite des violences aux personnes, que l'absence de données donne souvent lieu à des analyses erronées sur la fréquence et la gravité des phénomènes. Le module sur les « violences sensibles » répond à des attentes exprimées depuis longtemps sur les violences au sein des ménages. L'accueil des premiers résultats a conforté l'OND dans sa volonté de poursuivre son action volontariste sur ce thème, d'autant plus que la répétition du module sur les « violences sensibles » offrira des possibilités d'analyse à la fois conjoncturelle et structurelle très étendues.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête CVS se divise en deux parties, le questionnaire principal auquel répondent les ménages et en leur sein une personne de 14 ans et plus d'une part, et le module sur les violences sensibles d'autre part. Le premier a reçu l'opportunité jusqu'en 2011 alors que le second, du fait de son caractère expérimental (en tout cas lorsque l'opportunité a été demandée pour le questionnaire principal), nécessite une demande renouvelée chaque année. L'opportunité est demandée ici pour la seule année 2010.

10. Cible de l'enquête

Le champ est composé des ménages habitant un logement ordinaire (enquête en population générale). Les unités enquêtées sont les personnes de 14 ans et plus. Une personne est interrogée par ménage. Si elle a entre 18 et 75 ans, à la fin du questionnaire individuel portant notamment sur les autres types de violences physiques (vols avec violences, violences physiques hors vols, hors personnes vivant avec l'enquêté et hors violences sexuelles), elle répond au questionnaire « violences sensibles ». Il s'agit d'un questionnaire auto-administré par l'intermédiaire d'une bande audio transmise par casque et d'un clavier d'ordinateur portable.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les personnes de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête concerne la France métropolitaine. Il n'y a pas d'extension régionale prévue.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Dans chaque ménage participant à l'enquête CVS, un individu est tiré au sort parmi les personnes de 14 et plus. Si il est âgé de 18 à 75 ans, il est invité à répondre au questionnaire auto-administré « violences sensibles ».

L'échantillon de l'enquête CVS est d'environ 17 000 ménages répondants et de 14 000 répondants au module « violences sensibles ».

14. Mode de collecte

Le module est passé sous la forme d'un questionnaire auto-administré par l'intermédiaire d'une bande audio transmise par casque et d'un clavier d'ordinateur portable pour saisir les réponses.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

L'enquête se déroulera de janvier à mars 2010.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée maximale du module est de 20 mn. Le temps de réponse varie selon les événements vécus par l'enquêté(e). En l'absence de violences subies, le questionnaire dure quelques minutes. En cas de victimations multiples, il peut dépasser 10 minutes.

L'impact sur la personne enquêtée peut être considérable. Les questions posées sont particulièrement délicates (recension et description des violences sexuelles, des violences intra-familiales, désignation de l'auteur). Le protocole retenu (questionnaire auto-administré par casque) permet à l'enquêté de s'isoler et de répondre en toute confidentialité. Un dispositif d'accompagnement est prévu notamment avec la remise d'une fiche comportant des numéros de téléphones d'associations d'aides aux victimes, sachant qu'un numéro d'appel gratuit concernant spécifiquement l'enquête est mis en place au sein de l'INSEE.

Il est apparu lors de l'enquête 2007 que certaines personnes de plus de 60 ans n'ont pas pu répondre avec le clavier de l'ordinateur portable au questionnaire auto-administré sur les violences sensibles. Au regard de l'expérience acquise, le protocole a été aménagé dès l'enquête suivante (celle de 2008), ce qui rend possible désormais l'exploitation des réponses des 60-75 ans.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le module est suivi par le comité de pilotage de l'enquête CVS (ministère de l'intérieur, INSEE, INHES, OND, DIV, OFDT, ministère de la Justice, service du Droit des Femmes et de l'Égalité,...) et son comité scientifique.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le module d'enquête alimentera le rapport annuel de l'OND dans sa partie consacrée aux violences sexuelles et aux violences intra familiales. Il donnera lieu à des travaux d'études de l'INSEE.

Un fichier d'études et de recherche sera mis à la disposition des SSM et, par l'intermédiaire du centre Quételet, des centres de recherche français ou étrangers.

La représentativité n'est assurée qu'au niveau des ZEAT au plus.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les coûts du module Violences sensibles 2009 ne sont pas isolables du coût de l'enquête CVS. L'enquête CVS coûte 1,2 M € en coûts directs de collecte et requiert environ 60 mois ETP en coûts internes.